



**Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, conclue à Montego Bay, le 10 décembre 1982
– Ratification de la République dominicaine.**

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 10 juillet 2009, la République dominicaine a ratifié la Convention désignée ci-dessus, qui est entrée en vigueur à l'égard de cet État le 9 août 2009, conformément au paragraphe 2 de l'article 308 de la Convention.

